

---

BIJLAGE B.

NIET GEPUBLICEERD SCHRIJVEN VAN MARGARETHA  
AAN ORANJE,  
in dato 29 Augustus 1566.

*Copie.*

Mon bon Cousin.

J'ay receu trois voz lettres datées du jourd' hier, pour ausquelles donner response. Je ne puis sinon grandement louer le bon debvoir que vous commenchez donner a réduire les affaires d'Anvers, ayant aussy commenché faire justice de trois sacrilèges et pilleurs d'églises. Et convient aussy faire les mesmes de ceulx quy ont rompu et brisé les imaiges, aultres, sacremens, reliquaires et aultres choses saintes, encoirès qu'ils n'ayent rien desrobé et ce pour exemple et terreur, conforme au droict escript et publication du placcart de sa Ma<sup>te</sup> fait et conclud en vostre présence.

Aultrement pourroient ces sectaires et malfaicteurs penser qu'ils pourraient faire ces saccraigemens et destructions d'églises imprunément, ce qu'il ne convient aucunement souffrir. Et seray bien aise d'entendre que après ce grand désordre les églises soyent ouvertes et le service divin restitué comme vous m'escripvez.

Au regard de deux requestes a vous presentées par ceulx estans de la confession d'Ausburch, vous scavez, mon bon cousin, quel est le vouloir et intention de sa Ma<sup>te</sup>, a quoy je ne puis sinon me conformer, pourquoy ne pourrois, ny voudrois accorder ce qu'ils demandent. Trop bien vous scavez ce que j'ay esté contraincte de souffrir touchant les presches es lieux ou de fait elles avoient esté faictes moyennant les limitations et restructions que vous avez entendu et tant que sa Ma<sup>te</sup> y ait aultrement pourveu, ce que pourra servir en responce a ceulx d'Anvers m'ayant requis du mesmes.

Touchant vostre gouvernement de Hollande, Zélande et Utrecht, j'entens

que de toutes pars les choses viennent en grand désordre, tant pour les presches, dégastz que saccagemens d'églises, pourquoy remédier vostre présence y seroit plus que nécessaire. Mais comme vous dictes que vous ne vous pouvez encoires absenter d'Anvers, j'eusse bien désiré que Monsieur de Bræderode y eust peu estre employé selon que requerez, mais je trouve quelque difficulté sans préalablement en advertir sa Ma<sup>te</sup> pour les causes de l'ancien temps passé, que vous scavez. Et avois pensé au conte de Ligne, seigneur de Wasenaere, quy est peu estre a propos, si sa disposition l'eust peu porter : et penseray si aultre y porra servir comme aussy vous prie regarder si en trouveriez quelque autre idoine, pour tenir vostre lieu et à vous agréable, et le me pourrez représenter.

A tant, mon bon cousin. Nostre Seigneur vous ayt en sa très sainte garde.

De Bruxelles, le XXIX<sup>e</sup> jour d'aoust 1566.

(Souscript) Vostre bonne cousine

Margareta.

et plus bas. Berty.

Et superscript.

A mon bon cousin, le Prince d'Oranges. Conte de Nassau, Chevalier de l'ordre, Gouverneur du Conté de Bourgogne, et pays d'Hollande, Zélande et Utrecht.

(S. A. : *bundel Godsdienstige beroerten.*)

---